Informations ondes et antennes relais

LES ONDES AU QUOTIDIEN 1/2

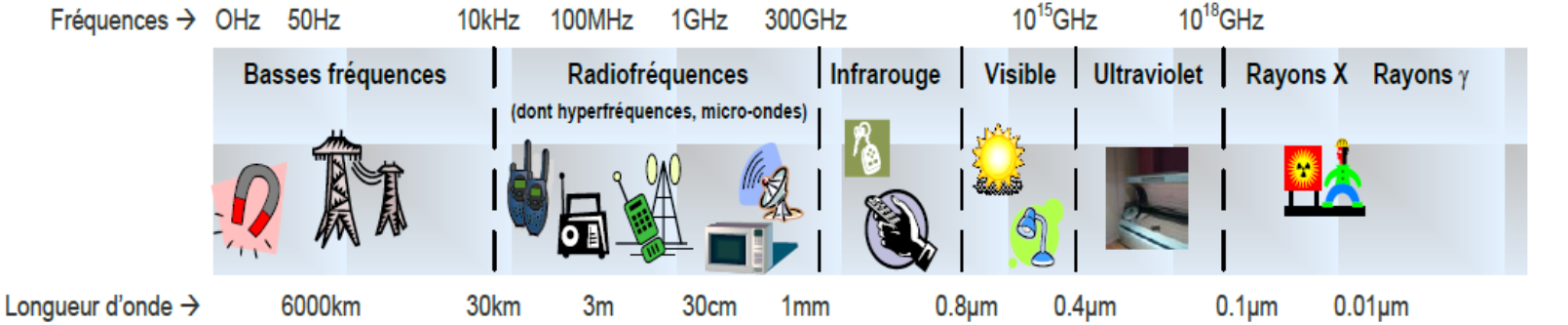
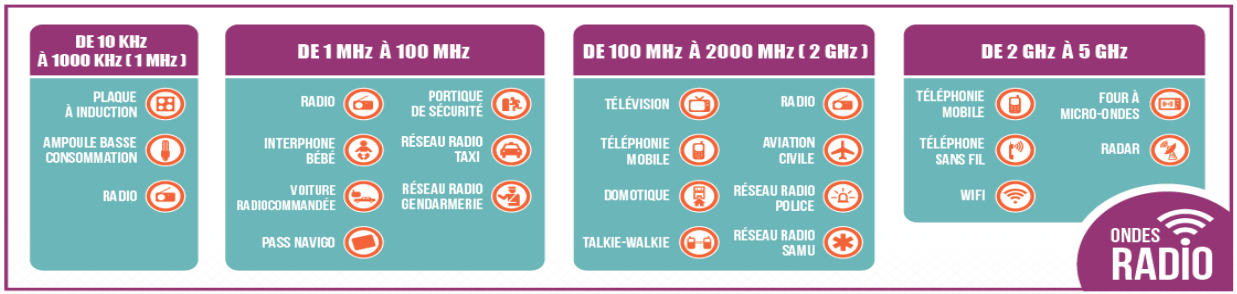


Figure 1 : Le spectre des ondes électromagnétiques

LA POSITION DES AUTORITÉS SANITAIRES VAUT POUR TOUTES LES ONDES RADIO, QUELS QUE SOIENT LE SERVICE, L'APPAREIL, LE SIGNAL ET LA TECHNOLOGIE.

Les ondes radio utilisées par la téléphonie mobile sont de même nature, au plan sanitaire, que les ondes radio utilisées par la radio, la télévision et de nombreux appareils de la vie courante.



LES ONDES AU QUOTIDIEN 2/2





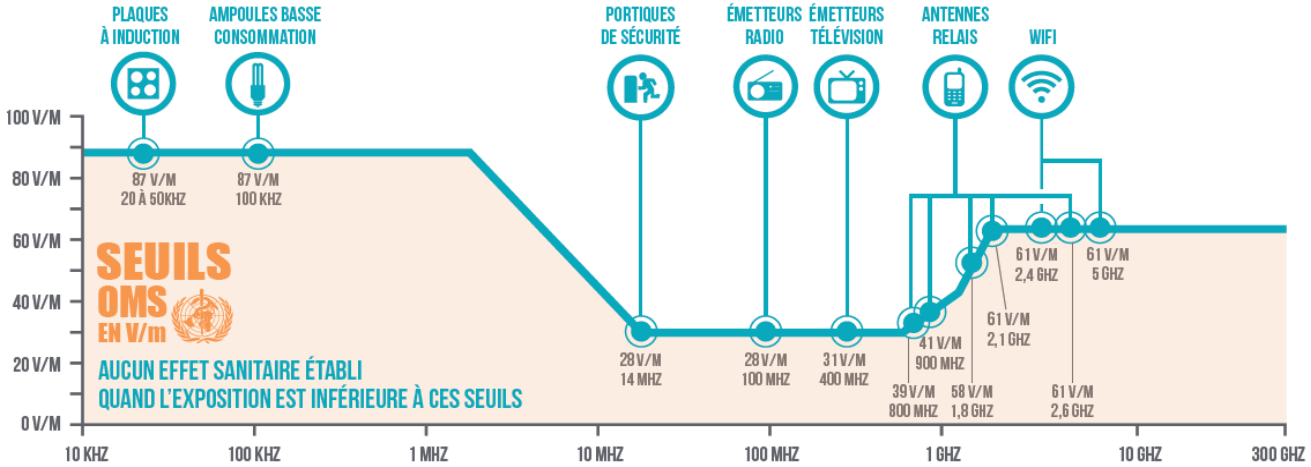
https://www.anfr.fr/controle-des-frequences/exposition-du-public-aux-ondes/la-maison-anfr/

source : ANFR et CSTB

LA RÉGLEMENTATION
- LES SEUILS D'EXPOSITION

LES SEUILS OMS S'APPLIQUENT À TOUS LES APPAREILS ET SERVICES ÉMETTANT DES ONDES RADIO - ET PAS UNIQUEMENT À LA TÉLÉPHONIE MOBILE.

Les niveaux en Watt par kg (W/kg) sont mesurés à l'intérieur du corps humain. Leur mesure nécessite une instrumentation lourde qui se trouve uniquement en laboratoire. Pour cette raison, l'OMS recommande également des seuils en Volt par mètre (V/m) qui sont plus simples à mesurer et qui peuvent être mesurés dans l'air en tout lieu.
Les seuils en V/m garantissent que le seuil de 0,08 W/kg n'est jamais dépassé. **Ces seuils en V/m dépendent de la fréquence utilisée. Ils ont, tous, le même fondement scientifique et sanitaire.**



LA RÉGLEMENTATION
- LA CONFORMITÉ : LE SITE CARTORADIO

➔ Site Internet permettant de visualiser à l'échelle nationale la répartition de plus de 100.000 émetteurs radioélectriques (*) : 40 000 sont des émetteurs de radiotéléphonie

(*) sur plus de 120.000 émetteurs radioélectriques existants sur le territoire



POSITION DES AUTORITÉS SANITAIRES



Téléphone mobile : **Approche de précaution**

« Il n'existe pas aujourd'hui de preuve scientifique démontrant que l'usage des téléphones mobiles présente un risque pour la santé. Néanmoins, faute d'un recul suffisant, des interrogations subsistent sur d'éventuels effets à long terme et certains d'entre nous s'inquiètent. Ainsi, à titre de précaution, il est recommandé d'adopter des gestes simples destinés à réduire son exposition aux champs électromagnétiques de radiofréquences émis par les téléphones mobiles. »

Dépliant « Téléphones mobiles. Santé et Sécurité », Ministère chargé de la Santé, juillet 2012.



Antennes-relais : **Pas de risque sanitaire identifié**

« En l'état actuel des connaissances scientifiques, l'expertise nationale et internationale n'a pas identifié d'effets sanitaires à court ou à long terme, dus aux champs électromagnétiques émis par les antennes-relais. »

Fiche de l'Etat « Antennes-relais de téléphonie mobile », janvier 2017.

anses
agence nationale de sécurité sanitaire alimentation, environnement, travail

***« De facto,* aucun élément ne permet de proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition pour la population générale. »**
« les conclusions de l'évaluation des risques ne mettent pas en évidence d'effets sanitaires avérés »

Source : **Rapport Anses octobre 2013**

POUR EN SAVOIR PLUS : - SANTÉ

- Organisation Mondiale de la Santé :

www.who.int/peh-emf/fr/

- Ministère de la Santé :

www.sante.gouv.fr

❑ L'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) :

http://www.anses.fr

- Agence Nationale des Fréquences :

www.anfr.fr

❑ Portail Radiofréquences Santé Environnement

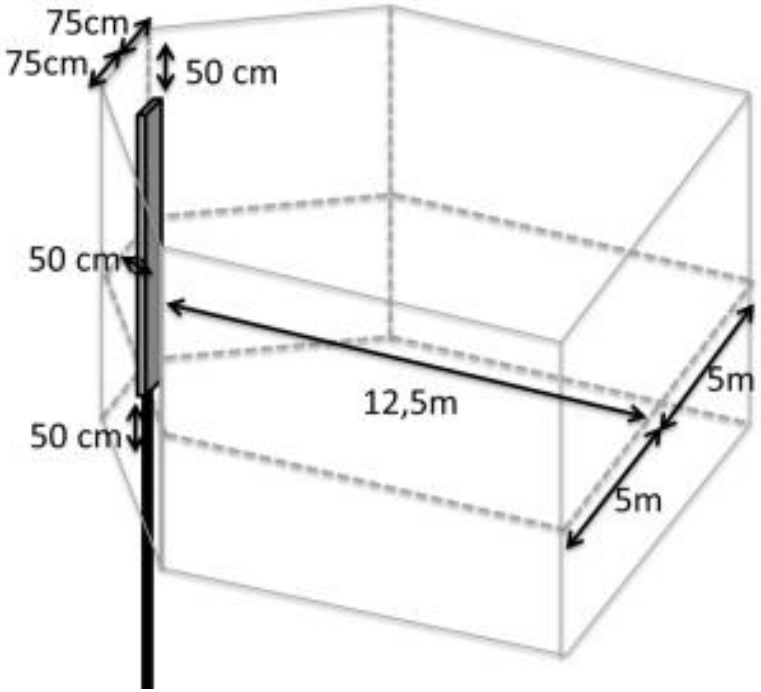
http://www.radiofrequences.gouv.fr/

❑ La Commission internationale pour la protection contre les rayonnements non ionisants (ICNIRP) :

http://www.icnirp.de

POUR EN SAVOIR PLUS : - SÉCURITÉ

	Antenne longue portée « macro »– Zone urbaine Antenne sur terrasse – Configurations les plus courantes				
	Mono-bande TM 2100	Bi-bandes TM 800/ TM 900	Tri-bandes TM 1800/ TM 2100 TM /2600	Quadri-bandes TM 900/ TM 1800/ TM 2100/ TM 2600	Penta-bandes TM 800/ TM 900/ TM 1800/ TM 2100/ TM 2600
Face à l'antenne	5,5	11,5	9,5	12,5	15
Sur les côtés (1)	0	0	0,75	0,75	1
Sur les côtés (2)	2	4,5	4	5	6
Derrière l'antenne	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Au-dessous et au-dessus	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5



Document de référence :
ANFR/DR 17- 5
Version 5
Mai 2018

POUR EN SAVOIR PLUS : - MESURES

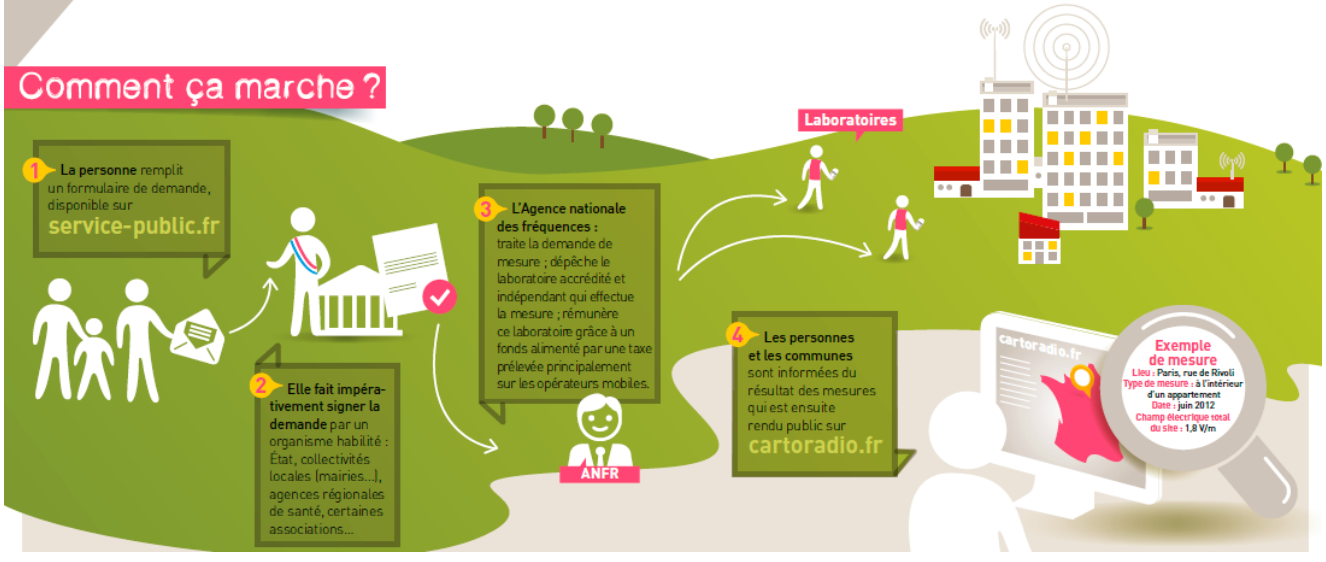
MESURER LES ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES
un dispositif transparent, indépendant et fiable

Toute personne peut faire mesurer l'exposition aux ondes électromagnétiques, tant dans les locaux d'habitation que dans des lieux accessibles au public (parcs, commerces, gares, établissements d'enseignement...).

Valeurs limites d'exposition en vigueur (en volts par mètre, V/m)

Radio	Télévision	Mobile	Téléphone sans fil	Wi-Fi/ four micro-ondes	Ampoules fluocompactes
28 V/m	de 31 à 41 V/m	de 39 à 61 V/m	59 V/m	61 V/m	87 V/m

Comment ça marche ?



15003

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministères chargés de l'environnement, de la santé et des communications électroniques

Demande de mesure d'exposition aux champs électromagnétiques

cerfa N° 15003*01

Arrêté du 14 décembre 2013 (JO du 18 décembre 2013)

Consultez la notice explicative avant de remplir ce formulaire

I - Coordonnées du demandeur.

• Nom : • Prénom :
• Dénomination de l'organisme (le cas échéant)
Adresse - N° : • Voie ou lieu-dit :
• Code postal : • Commune :
• Tél. : • Mél : @

II - Lieu de la mesure

Type de lieu : Local d'habitation ☐ Espace accessible au public d'un établissement recevant du public ☐ Autre lieu accessible au public ☐

Adresse (si différente de celle du demandeur)
• N° : • Voie ou lieu-dit : • Bâtiment :
• Code postal : • Commune :
Autres précisions (le cas échéant)
• Etage : • Porte : • Autre

S'il s'agit d'un local d'habitation :

Occupant des lieux, si différent du demandeur
Assurez-vous au préalable de son accord pour la réalisation de la mesure
• Nom : • Prénom :
• Tél. : • Mél : @

Propriétaire des lieux (si différent du demandeur)
• Nom : • Prénom :
Organisme propriétaire (le cas échéant)
• Mél : @
Adresse
• N° : • Voie ou lieu-dit : • Bâtiment :
• Code postal : • Commune :

S'il s'agit d'un lieu accessible au public d'un établissement recevant du public :

Coordonnées du responsable de l'établissement
Assurez-vous au préalable de son accord pour la réalisation de la mesure
• Nom : • Prénom :
• Tél. : • Mél : @

III - Précisions sur la demande

L'objectif de la mesure est-il *(cochez une seule case)*
1 - de connaître le niveau global d'exposition et sa conformité au seuil réglementaire ☐
2 - de connaître le niveau d'exposition par service (TV, radio FM, téléphonie mobile, DECT, WiFi, WiMAX.....) ☐
3 - de connaître l'exposition détaillée pour chaque bande de fréquence pour l'ensemble des fréquences. ☐
Autres précisions éventuelles :

L'article 12 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. Il vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant. Votre demande doit être adressée à l'Agence nationale des fréquences.

ANFR-Faire réaliser une mesure :

https://www.anfr.fr/controle-des-frequences/exposition-du-public-aux-ondes/la-mesure-de-champ/faire-realiser-une-mesure/

Fiche antennes relais

http://www.radiofrequences.gouv.fr/IMG/pdf/antennes-relais_fiche_web_-3-2.pdf

Plaquette santé téléphone mobile

http://www.radiofrequences.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette_sante_telephone_mobile_version_imprimable.pdf